



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 09 septembre 2019

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Arrivé au pouvoir depuis maintenant plus de deux ans, le gouvernement poursuit une politique de démantèlement de tout ce qui concourt à construire et faire vivre une République démocratique et sociale : Code du travail ; Sécurité sociale et système de retraite solidaire par répartition ; Statut des fonctionnaires ; services publics ferroviaires et de l'énergie ...

La promulgation début août de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » est l'exemple le plus récent de cette offensive antisociale et antidémocratique.

Afin de permettre aux agents du Conseil Départemental de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT du Conseil Départemental dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 24 septembre 2019.

Cette journée permettra de porter les revendications suivantes :

- ▶ L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- ▶ Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- ▶ Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minima sociaux ;
- ▶ La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, le retrait du projet de système par points et d'allongement de la durée de cotisation voulue par le gouvernement ;
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- ▶ Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- ▶ L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine ;
- ▶ Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Christophe JEANJEAN

Secrétaire Syndicat CGT Conseil Départemental.